

CHAUFFEURS - SÉCURITÉ DANS LE TRANSPORT SCOLAIRE (PERMIS D UNIQUEMENT)

Pôle d'activité

TRAVAUX, ENTRETIEN ET PROPRETE PUBLICS

Formule

Présentiel

Prix/participant

152,00 €

Nombre max. de participants/session

12

Durée de la formation

1 jour (8h30-16h30)

Personne de contact

Wassim BOUAISSI Facility Manager

wbouaissi@erap-gsob.brussels

Détail de la formation

La réglementation prévoit que tout chauffeur de camion professionnel et chauffeur d'autocar/autobus doit pouvoir présenter, en plus de son permis de conduire ordinaire, une attestation de capacité professionnelle, matérialisée sur le permis de conduire par un Code 95. Cette attestation de capacité professionnelle doit être renouvelée tous les 5 ans. Ce renouvellement peut être obtenu en suivant 35 heures de cours de perfectionnement dans un centre de formation agréé par le SPF Mobilité & Transport.

Chaque module suivi permettra l'obtention d'un certificat de participation à une formation continue obligatoire CAP - Code 95, reconnue par le SPF Mobilité & Transport, telle que définie par l'arrêté royal du 4 mai 2007, octroyant 7 points.

Deux modules sont obligatoires et les autres modules sont optionnels :

- Modules obligatoires :
 - Module 1 : Conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité (cours distincts pour les permis C et D)
 - Module 2 : Législation et utilisation du tachygraphe
- Modules optionnels :
 - Module 3 : Sécurisation dans le chargement – Arrimage (permis C uniquement)

- Module 4 : Mesures préventives en matière d'accidents de la route – Accidentologie
- Module 5 : Législation routière (mise à niveau)
- Module 6 : Ergonomie (cours distincts pour les permis C et D)
- Module 7 : Gestion du stress
- Module 8 : Assertivité et gestion de l'agressivité
- Module 9 : Premiers secours
- Module 10 : Sécurité dans le transport scolaire (permis D uniquement)
- Module 11 : La conduite préventive sur simulateur 3D

La présente fiche concerne le **module 10 "Sécurité dans le transport scolaire"** (permis D uniquement).

Public cible

Cette formation s'adresse exclusivement aux chauffeurs professionnels titulaires d'un permis D(E) et travaillant au sein des administrations locales et régionales bruxelloises.

Méthodes pédagogiques

La formation comporte 5 heures de théorie et 2 heures d'exercices qui consistent en différents exercices d'évacuation d'un car en cas d'urgence.

Un syllabus est distribué aux participants.

Contenu

- Rappel des mesures préventives dans le cadre du transport d'enfants en bus / car
- La circulation dans les zones à forte densité d'enfants
- Législation et contraintes administratives
- Conscientisation de l'image de l'adulte face aux enfants dans le cadre de la sécurité scolaire
- Relations avec les enfants (les comprendre, leur parler, faire preuve d'autorité en gardant son sang froid)
- Assurer la sécurité des enfants lors d'un accident
- Exercice d'évacuation d'urgence.

Disponibilité au catalogue

Disponibilité (sous réserve d'inscriptions suffisantes) et conditions garanties jusqu'au 31 juillet 2024.